



Mémorandum du tissu associatif relatif au projet de régionalisation :
Pour une régionalisation démocratique, de développement,
Et garante de la participation des associations

1-Préambule :

Le thème de la régionalisation, en débat aujourd'hui, représente pour nous en tant que tissu associatif, un horizon prometteur pour la consolidation de l'édifice démocratique et la modernisation des institutions. C'est un saut qualitatif souhaitable dans le sens de la rupture avec les déséquilibres ayant caractérisé nos expériences antérieures dans le domaine de la gestion des affaires publiques locales. En effet, les politiques territoriales étaient empreintes d'improvisation, obsession sécuritaire, main mise sur la carte électorale et politique et contrôle de la gestion des crises sociales.

Les associations constituent un acteur social de développement démocratique, dans ses dimensions politique, civile, économique, sociale et culturelle. Elles assument un rôle important dans l'édification de l'Etat de droit, l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes, la protection et la promotion des droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus.

Le mouvement associatif a accumulé expériences et expertises qui lui ont permis de formuler des propositions qualitatives dans divers domaines : droits de l'homme, droits des femmes, droits linguistiques et culturels, développement durable, droits de l'enfant, droits des personnes aux besoins spécifiques, lutte contre la corruption, protection des fonds publics, protection du consommateur, intégration de la jeunesse et protection de l'environnement... C'est ce qui en fait aujourd'hui une force de proposition et de mobilisation fondamentale.

Le mouvement associatif a contribué, avec efficacité, aux côtés des autres acteurs, à la diffusion des principes des droits de l'homme, l'élargissement de l'espace de l'exercice des libertés individuelles et collectives, la protection de toutes les formes de la liberté d'opinion et d'expression, en plus de la lutte pour le droit à l'accès à l'information, la pluralité des média audio-visuels ainsi que la défense des services publics...

Par ailleurs, les empreintes du mouvement associatif sont évidentes au niveau de l'expression des opinions et de l'ouverture du débat public au sujet de questions structurantes : lois relatives aux libertés publiques, constitution, charte communale, observation des élections, code de la famille, justice transitionnelle.

Cette interaction que le mouvement associatif n'a pas cessé de manifester avec les questions qui se posent au niveau de l'espace public, et ce rôle qui lui est désormais reconnu en tant qu'acteur essentiel dans le processus de développement démocratique, font que le thème de la « régionalisation élargie », objet de débat actuellement dans notre pays, constitue pour nous, en tant que tissu associatif, une question revêtant une importance capitale.

En effet, il satisfait une revendication pour laquelle le mouvement associatif n'a pas cessé, aux côtés d'autres acteurs dans notre pays, de lutter pour doter le Maroc d'un mode de gestion des affaires locales dont le fondement est la participation effective des habitants à la gestion de leurs affaires.



Il offre une nouvelle opportunité au mouvement associatif pour approfondir davantage le débat, au sujet de ses thèses et ses conceptions, pour l'élaboration d'une stratégie efficiente du développement économique social, politique, culturel et linguistique au Maroc. Stratégie fondée sur une mobilisation rationnelle et avancée des ressources et des potentialités locales et sur une gouvernance locale efficiente pour la consolidation de la démocratie et l'évolution de l'édifice régional.

En fait, pour que la régionalisation, en débat aujourd'hui, soit à même de faire face à ces déséquilibres, il convient, à notre avis en tant que tissu associatif, qu'elle se fonde sur une nouvelle approche qui en ferait :

- ✓ Un cadre pour une nouvelle redistribution des richesses et des pouvoirs ;
- ✓ Un mécanisme pour redynamiser la vie politique et redonner confiance aux citoyens dans les affaires locales et la vie politique en général ;
- ✓ Un point de départ pour favoriser l'émergence de nouvelles élites locales citoyennes, qui offrent des opportunités d'attraction politique et civile et peuvent assumer un rôle dans la polarisation de l'intérêt de l'opinion publique ;
- ✓ Une opportunité de garantir une participation efficiente du tissu associatif non seulement au débat en cours au sujet de la régionalisation et dans la définition du cours que doit emprunter cette expérience, mais aussi par l'expression de son opinion à propos des politiques régionales ainsi que pour la définition des paramètres de ces dernières.

L'objectif de ce mémorandum est de définir les fondements et les éléments de cette approche.

2-Les fondements de la régionalisation:

Toute réflexion au sujet de la régionalisation doit être, à notre avis, basée sur les fondements et les principes suivants :

- ✓ Le référentiel des droits de l'homme, de la démocratie et de la civilisation : Elle doit puiser son référentiel dans les normes internationales des droits de l'homme ayant trait au droit à la participation à la gestion des affaires publiques et dans l'expérience et la jurisprudence accumulées par l'humanité dans ce domaine. De même qu'elle doit s'inspirer du patrimoine civilisationnel et culturel pluridimensionnel du peuple marocain ainsi que des expériences développées par notre pays dans le domaine de la gestion des affaires locales.
- ✓ La consolidation du processus de décentralisation et de déconcentration : Elle doit viser la transition des traditions de la centralisation et de l'édifice pyramidal de l'Etat à une nouvelle conception qui se fonde sur une répartition horizontale des pouvoirs, des attributions et des ressources, garantissant un développement équilibré et une participation réelle des citoyennes et des citoyens.

La réforme globale : Qu'elle fasse partie d'une réforme globale visant à revoir la structure de l'Etat, non seulement au niveau de la répartition des pouvoirs, dans la relation entre le centre et la périphérie mais aussi au niveau du partage des pouvoirs entre les institutions du centre elles-mêmes (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire), et ce conformément à une vision globale de la réforme de l'Etat et de la société.



En effet, il n'est pas possible de préparer la transition à une pratique régionale productive alors que le Maroc n'a pas encore tranché la question de la nature et de la qualité des relations de son centre avec sa périphérie, et tant qu'il n'y pas un projet de réforme institutionnel parallèle à la démocratisation.

C'est dans ce cadre que se pose la nécessité d'une réforme constitutionnelle. Réforme qui réaménage les relations entre les pouvoirs, révisé la composition de la deuxième chambre ainsi que ses prérogatives et fonctions, et qui reconnaisse le caractère régional de l'État. Elle procéderait à un nouveau partage répartition radical des domaines des pouvoirs dans un sens qui limiterait les attributions du centre au profit de la périphérie, en attribuant des prérogatives et des compétences élargies à la région pour la gestion de ses affaires.

La nécessité de procéder à des réformes politiques et juridiques est d'actualité, elles concernent les aspects suivants :

- ✓ La division territoriale et la nécessité de dépasser l'obsession du contrôle au profit de la prise en compte du développement dans toutes ses dimensions...
- ✓ La question des ressources et celle de la redistribution qu'elle soulève, sur la base de l'idée de solidarité, ainsi que la reprise de la coordination entre le sectoriel et le local.
- ✓ Le système électoral dans un sens qui confère à la régionalisation :
 - Une légitimité démocratique fondée sur des élections directes, libres, intègres et honnêtes ;
 - Une identité politique fondée sur la compétition entre les programmes et les choix ;
 - Des élites locales économiques, politiques et sociales utiles, compétentes, intègres citoyennes, crédibles et jouissant du respect et de la confiance.
- ✓ Il est nécessaire de réhabiliter l'action politique démocratique de façon à garantir l'encadrement et la mobilisation des citoyens, afin qu'elle contribue à consolider l'appartenance à la partie, diffuser les valeurs de la citoyenneté, des droits de l'homme et de l'intérêt général.
- ✓ La révision des textes juridiques ayant trait à la gestion des affaires locales :
- ✓ La charte communale :
 - La loi sur les partis politiques ;
 - Les textes relatifs à la déconcentration (les attributions des gouverneurs...) ;
 - Le découpage territorial du royaume.
- ✓ L'unité de l'Etat et la pluralité des régions : La régionalisation doit renforcer l'unité de l'Etat, constituer un nouveau fondement pour souder la trame nationale et un processus pour consolider davantage l'intégration nationale. Elle ne doit pas être un processus visant sa déstructuration ou bien un élément de désintégration de l'unité nationale.
- ✓ L'importance de la participation féminine : Elle doit être l'occasion de soulever à nouveau la question de l'égalité entre femmes et hommes, non seulement au niveau des fonctions et des programmes, qui émaneront de la régionalisation, mais aussi au niveau de l'égalité économique et sociale...



- ✓ La participation associative : Elle doit garantir le principe de la participation des associations à travers l'expression des opinions au sujet des politiques et des programmes régionaux et la contribution au suivi de leur exécution et évaluation. Et, c'est dans ce cadre que se pose la question de l'importance de l'élargissement du domaine de la participation des associations à la préparation des plans de développement économique, social, culturel et environnemental des régions et aux plans d'aménagement régionaux.

3-Les approches:

Dans notre conception, la régionalisation est en premier un projet politique, en plus d'être un projet de développement et un projet économique social et culturel. Pour ce faire, le système régional escompté doit se caractériser par l'autonomie par rapport au centre en termes de décision, d'administration et de gestion dans tous les domaines, à l'exception de ce qui entre dans le cadre des manifestations de la souveraineté garanties au pouvoir central : politique étrangère, sécurité, défense nationale, politique monétaire, justice et ressources minières et hydrauliques.

Partant de ce qui précède, notre conception de la régionalisation se fonde sur la nécessité d'adopter les approches suivantes :

- ✓ **L'approche démocratique**, à travers une participation effective des citoyennes et des citoyens à la gestion des affaires locales. Par le biais d'élections directes libres et intègres dont l'émanation serait des conseils régionaux exerçant de véritables compétences dans les domaines politique, économique, social et territorial... et dans la mise en place de politiques publiques pour la région.
- ✓ **L'approche des droits de l'homme**, en stipulant la **suprématie** des conventions internationales des droits de l'homme par rapport à la législation interne, l'instauration de l'égalité des droits économiques et sociaux, l'interdiction de toutes les formes de discrimination, la réhabilitation de la langue amazighe et l'intérêt porté à tous les aspects éclairés du patrimoine culturel local.
- ✓ **L'approche économique**, fondée sur la base de la solidarité interrégionale, et reconnaissant les compétences et attributions des instances régionales à établir des relations économiques avec le monde extérieur. Approche garantissant la sécurité alimentaire, et la justice sociale en tenant compte des ressources naturelles, de la quantité et de la qualité des richesses disponibles dans chaque espace géographique, tout en offrant la possibilité d'agir pour la mise à niveau des ressources financières publiques de la région et l'affectation de ces ressources au développement territorial et à l'augmentation du rythme de la dynamique économique et des capacités des infrastructures locales (routes, établissements scolaires, établissements sanitaires, domaine de l'information et de la communication, secteur agricole, secteur industriel, secteur commercial etc...). En conséquence, la région bénéficiant du système régionale escompté constitue une entité financière dotée de son budget financier spécifique et autonome.
- ✓ **L'approche participative**, à travers la création de mécanisme permettant aux acteurs associatifs de contribuer aux questions relatives à la gestion des affaires locales, d'exprimer leurs opinions et de garantir la prise en compte de ces dernières au cours de l'élaboration et la conception des plans et des programmes concernant la région.



- ✓ **L'approche genre**, à travers la mise en place de mécanismes permettant l'analyse et la fourniture des données nécessaires à la définition des politiques publiques locales et leur planification. Mais aussi par la mise à disposition des moyens nécessaires pour le suivi de l'impact de ces politiques, de manière à permettre aux décideurs de se rendre compte des défaillances en termes de rôles, et des inégalités entre hommes et femmes afin de prendre les mesures nécessaires pour leur mettre un terme.

4-Les fondements du découpage régional :

Au cours des différentes expériences de décentralisation que notre pays a connu auparavant, le découpage régional a fait l'objet de débats. Dans toutes ces expériences la discussion a été axée sur les variables géographiques, historiques, politiques et économiques. Mais dans la pratique concrète, le découpage régional adopté a été étroitement, lié aux compétences conférées à la région et au souci du contrôle sécuritaire de l'administration territoriale dans la gestion de l'espace régional sans prendre en considération la dimension du développement.

La carte régionale n'a pas pris en considération la dynamique économique et humaine ainsi que les dynamiques actives et structurantes du territoire régional. La conséquence a été la création soit de régions isolées de leur espace vital, ou bien ne satisfaisant aucune logique territoriale et ne disposant pas des conditions minima pour l'établissement d'une structure régionale intégrée qui deviendrait un cadre pour la mobilisation des acteurs, des ressources et des projets.

Le dépassement de cette réalité s'impose. En effet, une nouvelle vision de la région s'avère nécessaire. Vision qui ferait de la région un levier du développement durable et l'instar des différentes expériences de régionalisation réussie, et qui aurait pour conséquence le rejet de tout souci de contrôle et de falsification des cartes électorales.

En conséquence, nous estimons que le découpage régional doit tenir compte des éléments suivants :

- ✓ Les données géographiques, humaines et le potentiel économique, social et culturel, tout en tenant compte de la complémentarité entre les provinces qui composent chaque région, en plus de la distribution équilibrée des richesses et des ressources entre les régions.
- ✓ L'édification de la région sur des bases fonctionnelles à travers lesquelles chaque espace fonctionnel sera en mesure d'assumer son rôle au profit des habitants sur tous les plans économique, social, et culturel. Cet édifice doit être bâti sur la base d'un axe urbain pour consolider les pôles économiques existants, créer de nouveaux pôles tout en prenant en considération l'homogénéité de certaines régions au niveau territorial et culturel.
- ✓ Le système régional escompté doit tenir compte d'abord les données historiques et culturels communes à chaque région à part ; en deuxième lieu des données économiques qui fourniront à la région suffisamment de ressources et en troisième lieu des données linguistiques.
- ✓ L'importance de la création des régions autour des métropoles qui se développent, évoluent et s'étendent dans un environnement qui doit, à son tour, être équipé en routes, en autoroutes et en chemin de fer... pour que les composantes de la région puissent communiquer avec le centre de la région et entre elles ; en plus des équipements sociaux (éducation, santé...). Par ailleurs, cela est susceptible de lancer une dynamique économique et financière sur le marché régional, d'encourager l'établissement d'un tissu entrepreneurial local et régional capable de résorber le chômage et de créer des traditions d'affaires dans des régions où ces traditions sont encore embryonnaires ou bien basées sur l'économie de rente.



- ✓ Le système régional doit prendre en considération les attentes exprimées dans certaines régions au statut spécifique, en l'occurrence la région du Sahara. En effet, si la régionalisation, telle que nous la concevons, est l'expression d'un besoin sociétal requis par le déterminisme du développement démocratique dans notre pays et pas seulement une proposition imposée par la nécessité de la recherche d'une solution politique à la question du Sahara ; elle peut constituer le préambule à la recherche de solutions à cette affaire. En conséquence, la prise en considération de la spécificité de cette région revêt une importance capitale.
- ✓ Il faut être vigilant aux inégalités qui existent entre villes et campagnes et à la faiblesse des ressources naturelles de certaines régions.
- ✓ Le dépassement des identités traditionnelles, qui s'expriment encore, doit aller le sens de la création de nouvelles identités fondées sur des bases modernistes et démocratiques.
- ✓ Le thème du découpage régional doit devenir un domaine où l'on peut légiférer, c'est-à-dire devenir de la compétence du parlement du fait de sa portée stratégique.

5-La dimension identitaire dans le projet de régionalisation:

La diversité linguistique demeure un trait caractéristique de notre société avec tout ce que cela signifie comme patrimoine civilisationnel et culturel. Cette réalité impose la nécessité de prendre en considération les revendications exprimées à propos de la réhabilitation de la langue amazighe dans toutes les régions où vivent des amazophones. Mais cela ne signifie nullement pour nous que le système régional doit être fondé sur la base du facteur linguistique. En effet, dans les différentes expériences internationales cette dimension n'a jamais constitué un critère ou un point de départ unique pour déterminer les régions pouvant s'organiser dans le cadre de la régionalisation.

En tant qu'associations notre conception de la question de l'identité, dans le cadre du projet de régionalisation, a pour point de départ la nécessité d'aborder cette question sur la base des fondements suivants :

- ✓ La révision de la constitution, qui deviendra nécessaire avec la mise en œuvre de la politique régionale, doit édicter que la langue amazighe est une langue officielle au même titre que la langue arabe.
- ✓ La prise en compte des caractéristiques culturelles, civilisationnelles et culturelles garantissant la préservation de la langue et de la culture maternelles, à travers la consécration du pluralisme linguistique et culturel du Maroc.
- ✓ La réconciliation avec l'histoire et l'espace, la réhabilitation de l'histoire locale et son intégration dans les programmes scolaires, ainsi que la préservation du patrimoine matériel et immatériel des régions.
- ✓ La création d'institutions culturelles régionales: musées, bibliothèques, instituts d'art, instituts de design et d'architecture.

6-La centralité du genre :

La société marocaine connaît encore de grandes inégalités entre ses différentes composantes, en ce qui concerne l'accès aux postes de décision aussi bien qu'au niveau de la jouissance équitable des richesses du développement économique et culturel.



La femme demeure la plus vulnérable à ces inégalités. En effet, en dépit du fait que l'égalité des sexes soit considérée comme une condition essentielle pour la réalisation du développement, dans ses dimensions politique, économique, social et économique ; il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle cet objectif bute encore contre de nombreux obstacles politique, juridique, économique et culturel.

C'est à cette raison que nous considérons, au tissu associatif, que le projet de régionalisation constitue une occasion pour l'institutionnalisation du principe de l'égalité des chances entre hommes et femmes pour mettre un terme à ces inégalités dans les politiques publiques régionales et faire le suivi de l'impact de ces politiques sur l'ensemble des composantes de la société.

A ce propos, nous considérons que la question peut se poser à deux niveaux: Le premier, concerne l'instauration constitutionnelle de l'égalité économique et sociale entre l'homme et la femme, et le second a trait à la position que la femme doit occuper au niveau des nouveaux pouvoirs qui vont surgir de la régionalisation.

Si le premier niveau exige que l'égalité des droits économiques et sociaux soit parmi les dispositions à introduire dans la constitution amendée; le deuxième niveau requière la mise en place de formules adéquates pour garantir une représentativité des femmes parmi les élus régionaux sur la base de l'égalité avec l'homme d'une part ; et pour garantir leurs droits dans les politiques les activités et les programmes mise en place par les instances régionales, d'autre part.

7-La nécessité de faire participer le mouvement associatif:

Les associations sont devenues l'une des composantes essentielles qui constituent le tissu social marocain. Désormais, elles ont un rôle fondamental dans le processus de développement démocratique, d'où l'importance que revêt la réflexion à la recherche de formules et de mécanismes possibles pour la participation des associations à ce projet.

Par ailleurs, l'idée de faire participer les associations aux questions relatives aux affaires locales était présente dans les débats qui ont accompagné les expériences précédentes de décentralisation. Et si ces débats ont eu pour conséquence l'adoption des certaines formules dans ce domaine, ces formules sont demeurées soit générales et non précises, ou n'ont pas été mise en œuvre concrètement.

C'est pour raison que le débat, en cours aujourd'hui, au sujet de la régionalisation soulève l'importance de la prise en compte de cette question, à nouveau. Dans ce cadre, nous considérons que le projet régional escompté doit viser la réalisation des objectifs suivants :

-La révision de la conception dominante relative à la nature de la relation entre les élus et la société civile. En effet, il ne faut pas considérer la démocratie participative comme une alternative à la démocratie représentative, mais plutôt comme une valeur ajoutée et un complément de cette dernière.

-Il faut s'inspirer des acquis accumulés dans le domaine de la démocratie participative par de nombreuses expériences internationales. A ce propos, il est nécessaire de mettre à profit le modèle des budgets participatifs dont l'adoption s'est consolidée dans les expériences d'avant-garde de par le monde.

-L'adoption du principe de la participation des associations aux questions relatives à de la gestion des affaires locales et régionales; aussi bien au niveau de la définition des choix qu'au niveau du suivi, de l'évaluation et du contrôle. Il faut donc dépasser la fonction consultative reconnue aux associations dans certaines formes de gestion communale, et prendre en considération les possibilités offertes par les expériences internationales dans ce domaine.



-L'élargissement de la sphère de participation des associations dans le domaine de l'élaboration des plans de développement économique, culturel et social en tenant compte de la diversité des domaines d'action des associations (associations des droits de l'homme, associations féminines, associations des quartiers, associations des couches au statut spécifique...) et l'égalité entre les sexes. En plus du renforcement de la présence des associations au niveau de la définition et de la gestion des projets.

-L'adoption de mécanismes de communication avec les associations à travers la mise en place de cellules d'accueil et d'information au niveau local et régional.

-La mise en place d'un cadre de référence et des formes de partenariat qui tiennent compte du principe de coopération entre les associations et les conseils régionaux.

Réseau amazigh pour la citoyenneté

Bureau exécutif

Rabat le 4/2/2010